

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaients présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Pierre VALLENSANT, Françoise DOITRAND

Etait absente : Mme Annie SIMONIN, qui a donné procuration à Mme Françoise CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme Laure GARRIVIER

I - FINANCES :

1. VOTE DES TAXES COMMUNALES :

3 taxes sont prélevées sur les particuliers. Elles sont en partie reversées sur le budget communal. Les conseillers municipaux de la mandature 2014-2020 font le choix de les maintenir en l'état pour l'exercice 2020 (à savoir, ces taxes n'ont été augmentées qu'une seule fois au cours de cette mandature : de 0,5% en 2018):

-TH (Taxe d'habitation) : 9,37%

-TF (Taxe Foncière) : 7,40%

-TFNB (Taxe Foncier Non Bâti) : 21,69%

Pour rappel, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) qui remplace l'ancienne Taxe Professionnelle et concerne les entreprises revient à la Communauté de Communes.

2. BUDGET :

ASSAINISSEMENT :

SPANC (Assainissement Non Collectif) :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Il est en accord avec le compte de gestion :

Fonctionnement : Dépenses : 148,50 €

Recettes : 148,50 €

Investissement : Dépenses : 0,00 €

Recettes : 840,00 €

(report 2018)

Les membres du conseil municipal délibèrent et valident ce budget à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Il est en accord avec le compte de gestion :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	22 141,46 €	23167,20 €	+ 415,08 €
Investissement	18 953,22 € + report 2018 : 22 160,13 € → 41 113,35 €	15821,95 €	-25 291,40 €
Total			-24 876,32 €

Les membres du conseil municipal délibèrent et valident ce budget à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Il est en accord avec le compte de gestion.

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	192 855,41 €	406 491,45 €	+213 636,04 €
Investissement	300 604,18 €	214 366,45 € + 9 874,33 €	-86 237,73 €
Total	493 459,59 €	630 732,23 €	137 272,64 €

Les membres du conseil municipal délibèrent et valident ce budget à l'unanimité.

Subvention au VLVA :

Le club de cyclisme VLVA organise sur Grézolles une course le 4 avril 2020.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de verser une subvention de 150 € au VLVA pour l'organisation de cette manifestation.

II – TRAVAUX :

Pour faire fonctionner le lampadaire de la chapelle en marche forcée, il convient de rénover l'armoire AC avec marche forcée (armoire située Chemin de l'Atelier). Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le devis du SIEL qui annonce une participation de la commune de 352 € (56% du coût réel d'un montant de 628 €).

III – FORMALITES :

La candidature d'éventuels futurs locataires de l'ancienne mairie est mise en attente.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Le tableau des tours de rôle pour les élections municipales du 15 mars est complété.
Un bref bilan du ressenti de chacun en cette fin de mandature est dressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.